



Montréal, le 21 avril 2017

Aux locataires des habitations De l'Érablière

1745, rue Notre-Dame Ouest

Début de la 2^e phase des travaux pour sécuriser les façades

En bref...

Investissements

Plus de 500 000 \$

Calendrier

De mai à juillet 2017

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h, s'il y a lieu

Entrepreneur

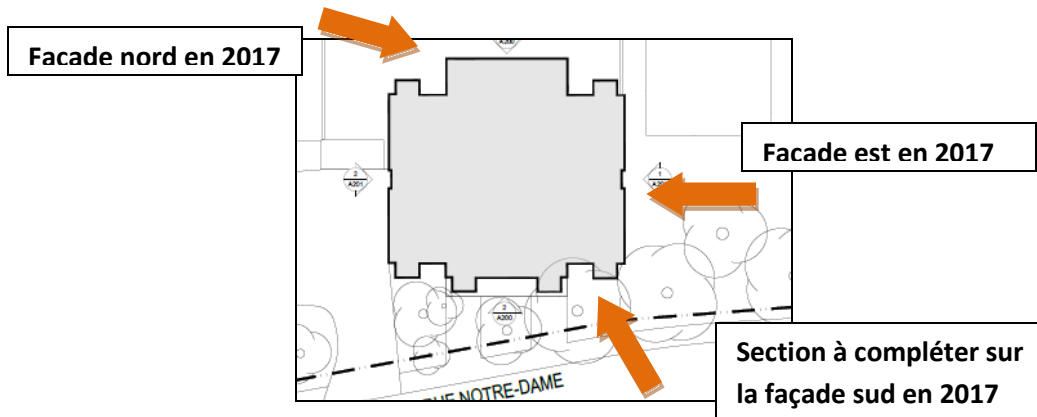
MGB Associés inc.



Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades de votre immeuble, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps.

La 1^{re} phase, réalisée en 2016, a permis d'exécuter presque tous les travaux sur la façade ouest (du côté du centre sportif) et sur la façade sud (rue Notre-Dame). En mai 2017 débutera la 2^e et dernière phase de ces travaux. Les façades nord (du côté de la cour arrière) et est (du côté de la rue Richmond) ainsi que la section restante sur la rue Notre-Dame seront touchées :

- le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- les joints de brique seront refaits à certains endroits;
- le plancher des balcons sera refait;
- le scellant sera refait.



Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit, poussière et présence d'équipements;
- la terrasse ne sera pas accessible pendant les travaux sur la façade nord;
- **aucun climatiseur ne sera permis** lorsque les ouvriers travailleront **sur la façade où est situé votre logement**;
- vous devrez enlever votre climatiseur lorsque l'avis vous sera transmis;
- vous devrez fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travailleront sur votre façade, l'entrepreneur vous demandera de :

- **préparer votre balcon** pour les travaux (voir fiche en annexe);
- **ne pas utiliser votre balcon durant les heures de chantier** : de petits débris et de la poussière pourraient y tomber;
- **retirer votre climatiseur** quand l'avis vous sera transmis;
- **fermer vos fenêtres** pour éviter que la poussière entre dans votre logement.

Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur. **Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?** Communiquez avec Julie Chalifour, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9224**.

Merci! *Votre patience et votre collaboration sont appréciées!*

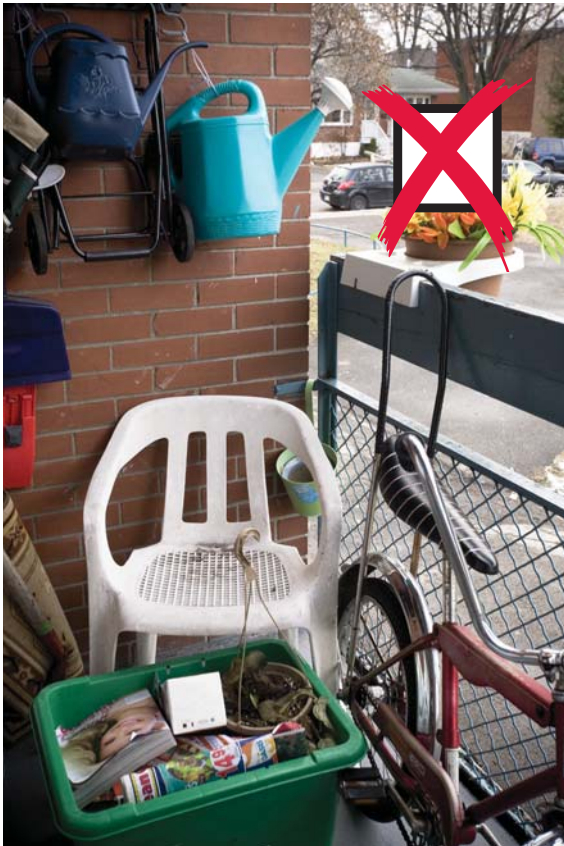
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

